



Communiqué phytosanitaire

n° 24 du 20 juillet 2022

SOMMAIRE

Généralité

• Scarabée japonais, Popillia japonica

Arboriculture

- · Cochenille farineuse
- Drosophila suzukii

Viticulture

- Situation Mildiou
- Situation Oïdium
- Stress hydro-azoté
- Lutte contre les plantes envahissantes, vergerette annuelle

GÉNÉRALITÉ

SCARABÉE JAPONAIS, POPILLIA JAPONICA

Originaire du Japon, ce petit coléoptère a été identifié pour la première fois en Suisse, au Tessin, en 2017. Pour le moment, il n'a pas encore été trouvé en Valais.

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) représente une nouvelle menace pour les plantes cultivées. Les adultes peuvent consommer entièrement le feuillage d'un grand nombre d'espèces végétales, dont la vigne, les pommiers, les fruits à noyau, les rosiers...

Plus petit qu'une pièce de 5 centimes (env. 1 cm de long), il ressemble au hanneton horticole, présent en Suisse. Il s'en distingue toutefois par les **touffes de poils blancs** qu'il a sur le côté et à l'arrière. La tête et le thorax sont vert métallique.



Le scarabée japonais vole de juin à août. En cas de suspicion, tâchez de le capturer et conservez-le dans un récipient fermé. Contactez immédiatement l'Office cantonal de la viticulture (stephane.emery@admin.vs.ch ou 027 606 76 40).

Vous trouvez plus d'informations sous https://www.vs.ch/de/web/sca/scarabée-japonais.

ARBORICULTURE

COCHENILLE FARINEUSE

D'après les captures dans notre réseau de scotchs et les températures de cette dernière semaine, la majorité des œufs de la deuxième génération de *P. comstocki* ont éclos. La quantité de cette cochenille dans les vergers reste à un niveau bas par rapport aux années précédentes. Les parasitoïdes ainsi que les autres auxiliaires utiles contre ce ravageur sont à préserver au maximum afin qu'ils nous aident à diminuer encore la pression de *P. comstocki* dans les cultures.

Toutefois, si vos parcelles ont été moyennement à fortement attaquées en 2021 et ont une pression importante cette année, un insecticide peut être utilisé. Si vous avez appliqué le spirotetramat sur la 1ère génération, vous devez utiliser l'acétamipride (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro, Pistol) sur la 2e génération et vice-versa. Pour le spirotetramat, se référer au communiqué de la semaine dernière. Vous pouvez utiliser l'acétamipride au dosage de 0.24 kg/ha dès maintenant. Veillez à

respecter les consignes d'application des firmes et le délai d'attente de 3 semaines. Pour rappel, cette matière active ne peut être appliquée qu'une seule fois contre la cochenille farineuse par année et maximum 2 fois par parcelle et par année. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter la page web suivante : Décision de portée générale P. comstocki 2022.

Attention à la dérive dans les parcelles voisines, parfois en cours de récolte et respectez les bonnes pratiques agricoles lors des traitements.

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage restent en augmentation (en moyenne, 195 individus par piège). Concernant le monitoring sur fruits, en moyenne 26 % des 200 abricots contrôlés présentaient des pontes de *D. suzukii*, mais avec des attaques très variables selon les lots (0 à 76 % des fruits attaqués).

Restez vigilants sur les variétés tardives et continuez de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte.

VITICULTURE

SITUATION MILDIOU

Le risque de mildiou est actuellement nul. Les prévisions météo n'annoncent aucune précipitation pour les jours à venir. La situation phytosanitaire du vignoble est globalement saine. Pour les cépages de 1ère époque, la protection peut d'ores et déjà être arrêtée. Restez toutefois vigilants pour les secteurs arrosés plusieurs fois par aspersion.

SITUATION OÏDIUM

Dans les parcelles saines, la protection peut être arrêtée. Dans les parcelles historiquement sensibles, maintenez une protection jusqu'à véraison. Dans les parcelles avec symptômes, continuez la protection au soufre mouillable en mouillant bien la zone des grappes jusqu'à fin véraison.

STRESS HYDRO-AZOTÉ

Les conditions particulièrement sèches de la saison risquent de provoquer des carences azotées marquées dans les moûts de ce millésime. Ce déficit a une répercussion directe sur la qualité des vins (perte d'arômes, amertume, astringence) et sur le déroulement des fermentations (risques d'arrêts de fermentation, fermentation languissante). Les teneurs en azote varient peu au cours de la maturation et un dosage de l'azote assimilable dans les baies à la véraison permet d'identifier des carences déjà à ce stade et d'intervenir par un apport d'azote à la vigne sous forme d'urée foliaire.

Particulièrement sur les cépages blancs et les rouges vinifiés en rosé, il est recommandé d'effectuer un dosage de l'azote à la véraison. En cas de carence et en fonction de celle-ci, il est préconisé un apport durant la véraison d'un total de 10 à 20 kg N/ha par application de 5 kg N/ha, espacées de 7 à 10 jours. Afin d'éviter des risques de phytotoxicité et de brûlures, l'application doit se faire en début ou fin de journée en mouillant bien l'ensemble du feuillage (minimum 200-400 l/ha de bouillie, idéalement 600-800 l/ha).

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES, VERGERETTE ANNUELLE

La vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) est fréquemment présente dans le vignoble. Dans le but de limiter sa dissémination, nous recommandons de faucher cette plante avant que celle-ci ne soit en graines. Plus d'informations sur la lutte contre les néophytes envahissantes : https://www.vs.ch/web/sca/plantes-envahissantes



Service cantonal de l'agriculture